

Fret SNCF : un plan contesté

Justice. Les cheminots réclament au tribunal la suspension d'un plan qui, selon eux, va frapper d'un coup fatal l'activité fret en Normandie.

Manifestation hier devant le palais de justice de Rouen : tandis qu'une centaine de cheminots déployaient banderoles et drapeaux, une audience en référé opposait l'avocat de la SNCF aux conseils du comité d'établissement du fret en Normandie ainsi que des deux CHSCT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) concernés par une réorganisation mise en application le 1er novembre dernier.

Contexte politique : pour les syndicats Sud et CGT, le plan « Ambition en Normandie » qui réorganise l'activité fret, va aboutir à la suppression de 50 % des 200 emplois concernés et « portera un coup fatal au fret ferroviaire ». Au lieu de négocier les ports après la litanie des plans sociaux qui ont dégradé l'industrie. Sans compter le coût environnemental d'un fret déplacé par des camions.

Procédure « déloyale »

Côté judiciaire, ce sont le comité d'établissement et les CHSCT qui ont saisi la justice en référé. Les CHSCT estiment qu'ils n'ont pas été valablement consultés sur cette réorganisation et en demandent la suspension. Le tribunal rendra



Une centaine de manifestants devant le palais de justice

sa décision le 11 décembre. Complexes arguments de droit : pour les demandeurs, soit le comité d'établissement et les CHSCT, « la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel a été déloyale ». Ce sont des étapes obligatoires, notamment pour que les élus des salaires puissent évaluer l'impact d'un plan de réorganisation ou de suppression de postes sur les conditions de travail, la santé des salariés ou la viabilité économique d'une entreprise. Le plan, annoncé au creux de l'été, suivi de demandes documentaires diverses, n'aurait pas été suffisamment détaillé pour que les instances puis-

sent se prononcer. « Ces agents vivent un drame, on va pour certains les mater, pour d'autres réclamer le double de la charge de travail, pour d'autres les mettre au placard », protestait M. Chalcoff.

« Mais il s'agit là de manœuvres dilatoires », proteste l'avocat de la SNCF, Me Hirsch. « Il y a eu depuis le début de l'année des réunions quasi mensuelles. La loi encadre désormais les délais d'information et de consultation de façon stricte. Ce projet de réorganisation est fondamental pour l'avenir de l'entreprise et des hommes qui y travaillent. Il s'agit de sauver le fret en Normandie ».